

DU PLAN JUNCKER À *INVESTEU*

Les enjeux pour l'économie sociale

Hadrien BARANGER

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 19
Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

DU PLAN JUNCKER À *INVESTEU*
Les enjeux pour l'économie sociale

Hadrien BARANGER
Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| I. Investir dans le social : une priorité de la Commission | 4 |
| 1. L'accentuation récente des initiatives | 4 |
| 1.1. Le rôle stratégique du GECES | 4 |
| 1.2. L'initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011 | 5 |
| 2. La promotion d'un cadre légal et l'amélioration de l'accès aux financements | 5 |
| 2.1. Une volonté affichée de créer des cadres nationaux | 5 |
| 2.2. Augmenter les investissements sociaux | 6 |
| II. Stimuler l'investissement : le Plan Juncker et son influence sur le secteur de l'ESS | 7 |
| 1. Investir en fournissant une garantie : un mécanisme avantageux pour l'ESS | 7 |
| 1.1. Une garantie primordiale apportée par le FESI et la BEI | 7 |
| 1.2. Orienter les investissements vers l'entrepreneuriat d'économie sociale via deux outils | 8 |
| 2. Les effets du Plan sur les investissements sociaux | 9 |
| 2.1. Des effets visiblement insuffisants | 9 |
| 2.2. Mesurer l'impact du Plan sur l'ESS | 9 |
| III. InvestEU : un Plan Juncker approfondi aux enjeux et perspectives multiples | 10 |
| 1. Fonctionnement et objectifs : plus d'investissements sociaux et de petits projets | 10 |
| 1.1. Une volonté : augmenter les investissements sociaux | 11 |
| 1.2. Une augmentation prévue des investissements sociaux | 12 |
| 2. Mieux orienter les investissements vers l'ESS : l'autre priorité | 12 |
| 2.1. Préconisations du GECES | 12 |
| 2.2. Orienter les investissements par la plateforme et le portail existants | 13 |
| 3. Écouter et mobiliser les partenaires et réseaux pour des investissements efficaces | 13 |
| 3.1. La place du CESE | 14 |
| 3.2. Réseaux et partenaires | 14 |
| CONCLUSION | 15 |
| BIBLIOGRAPHIE | 16 |

AVANT-PROPOS

Affirmant sa volonté d'être en phase avec les grands enjeux européens tout en prônant la construction d'une Europe sociale et durable, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS explore, depuis sa création, les débats liés aux questions budgétaires et financières européennes. Les négociations budgétaires européennes sont sources de bras de fer, d'implications conséquentes et, c'est pourquoi PLS en a fait un leitmotiv d'études. En effet, PLS s'est déjà penché sur la préparation de la programmation 2014-2020¹ et la future programmation 2021-2027² pour en interroger les effets et conséquences.

À l'approche des élections européennes et du futur remaniement de la Commission européenne, l'heure est au bilan. En 2014, dès son accession à la tête de l'exécutif européen, et dans un contexte ralentissement économique global, Jean Claude Juncker voulait relancer et dynamiser l'Europe !

Il mit donc sur pied un vaste plan d'investissement pour l'Europe afin de faire repartir l'activité économique à travers le continent et encourager une croissance plus forte. Le bilan se résume à cette phrase prononcée par le chef de l'exécutif européen : « *Le chômage a baissé, la croissance et l'investissement sont revenus.* »

PLS interroge toutefois ce constat qui est quelque peu succinct. S'il est vrai que le chômage a baissé et que l'Europe se trouve dans une meilleure situation économique qu'en 2014, ce vaste Plan n'a pas bénéficié à tous les secteurs de la même manière. Pour nombre d'ONG et d'experts, les investissements issus du Plan ont été trop peu dirigés vers des projets durables et sociaux. Pour sa part, PLS a fait le choix d'étudier les effets de ce Plan sur les investissements sociaux et plus précisément sur le secteur de l'économie sociale. Par cette note d'analyse, PLS revient donc sur ces éléments avant de présenter le successeur du Plan Juncker, l'instrument InvestEU, plus orienté vers le développement de l'économie sociale en Europe.

Récemment voté au Parlement européen, cet instrument à venir pour 2021 devrait contribuer au développement nécessaire d'une Europe plus sociale et plus durable en tirant les enseignements de son prédécesseur, le Plan Juncker.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

¹ M. HURARD, « Le budget européen 2014-2020 : quels enjeux ? », Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, septembre 2011.

² M. SCHULLER, Budget européen 2021 – 2027 : à la hauteur de l'Europe de demain ?, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, janvier 2019.

INTRODUCTION

L'Union européenne dispose de peu de compétences dans le domaine social et, bien qu'elle ait promu certaines politiques dans ce domaine dans les années 90, les États membres conservent l'essentiel de ces compétences³. L'échelle européenne semble pourtant être l'échelle la plus adaptée pour coordonner et harmoniser les politiques sociales. Malgré cela, l'UE est décriée en cas d'interventionnisme dans ce domaine. C'est sans doute pourquoi l'UE s'est orientée vers l'économie sociale et solidaire (ESS), secteur hybride, qui lui permet d'investir le champ social en liant son intervention à l'efficacité économique.

Dès 2011, l'UE a recommandé aux États de soutenir le développement du secteur. Dès lors, la Commission européenne a valorisé les États qui avaient agi « *de manière cohérente avant la crise, en intégrant dans leurs politiques sociales des investissements sociaux* », car ils « *connaissaient une croissance plus inclusive que les autres* »⁴. *A contrario*, la Commission a déploré une baisse globale de compétitivité dans les États qui avaient sous-estimé l'importance de ces investissements sociaux (capital humain, infrastructures sociales, éducation, formation professionnelle, insertion des publics défavorisés).

La Commission a donc pris la mesure des enjeux du secteur de l'économie sociale et solidaire et a entrepris des initiatives pour contrebalancer leur faible soutien. En faisant des investissements sociaux et de l'innovation sociale une priorité, l'institution a voulu trouver les stratégies les plus efficaces pour soutenir l'économie sociale et solidaire⁵ et lui offrir de nouvelles possibilités de financement⁶.

À cet effet, le Plan d'investissement pour l'Europe ou Plan Juncker a été vu, dès sa création en 2016, comme une initiative intéressante. Ce Plan comptait « *fournir un support financier à l'entrepreneuriat d'économie sociale* » et édifier un « *écosystème européen favorable aux investissements sociaux* »⁷. Pour remplir cet objectif, le Plan voulait pallier le risque d'investissement qui existe dans le secteur de l'économie sociale. En raison de la rentabilité tardive des investissements, les investisseurs privés peinent à s'y engager. Pour pallier cela, Le Plan a créé un système de garanties afin de rassurer chaque investisseur qui souhaiterait s'orienter vers l'économie sociale pour qu'il puisse le faire en toute sécurité.

Financer, encadrer et soutenir semble être les moyens établis par le Plan Juncker pour développer l'économie sociale et surtout, l'entrepreneuriat d'économie sociale. Cet instrument devait permettre de favoriser le financement hybride (public-privé) des entrepreneurs du secteur. Cela a-t-il été le cas ? Peut-on considérer le Plan Juncker comme un instrument efficace dans l'accroissement de l'entrepreneuriat social ? Plus généralement, nous pouvons interroger l'influence du Plan Juncker sur l'ESS européenne et ses perspectives envisageables.

Il sera tout d'abord opportun de revenir sur le processus engagé par la Commission européenne pour favoriser les investissements sociaux avant d'analyser plus précisément les effets du Plan Juncker sur le secteur social et l'entrepreneuriat social. Pour finir, le futur du Plan Juncker sera exploré puisque son fonctionnement sera repris et approfondi par le programme InvestEU à partir de 2021, qui devrait soutenir davantage l'économie sociale et solidaire.

³ L'article 4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) précise que la politique sociale relève d'une compétence partagée entre l'UE et les États membres uniquement pour les questions apparaissant au titre 10 « Politique sociale » de ce même traité.

⁴ Commission européenne, *Evidence on Demography and Social Trends, Social Policies' Contribution to Inclusion, Employment and the Economy*, Document de travail SWD (2013) 38, 2013

⁵ Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen au cours de la période 2014-2020 », COM/2013/083 final, 2013, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52013DC0083>

⁶ Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Initiative pour l'entrepreneuriat social – construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et des innovations sociales », COM (2011) 682, 25 octobre 2011.

⁷ Commission européenne, L'EFISI dans le secteur social, https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/investment-plan-results/efsi-social-sector_fr

I. INVESTIR DANS LE SOCIAL : UNE PRIORITÉ DE LA COMMISSION

Les investissements sociaux relèvent de l'action de la Direction générale (DG) Emploi, Affaires Sociales et Inclusion, interlocuteur privilégié pour l'ESS aux côtés de la DG Grow. Ces investissements sont un moyen d'encourager une croissance économique plus inclusive alliant utilité sociale et performance économique.

En clair, créer une croissance économique plus inclusive est l'objectif. Pour le remplir, les fonds structurels⁸ sont mobilisés, car ils sont une source importante d'investissements sociaux⁹. Toutefois, l'étude seule de la caractéristique financière ne permet pas de délimiter tous les enjeux. Agir sur l'entrepreneuriat d'économie sociale passe aussi par une plus grande harmonisation du cadre légal autour du secteur.

1. L'ACCENTUATION RÉCENTE DES INITIATIVES

La Commission européenne a reconnu et cherché à développer l'économie sociale et solidaire par le biais de l'entrepreneuriat d'économie sociale. Voyant là une opportunité d'agir dans le domaine social par le biais de l'économie, la Commission a œuvré à la visibilité du secteur au niveau européen. En s'entourant d'un groupe d'experts pluridisciplinaire (le GECES) et en avançant certaines initiatives, l'exécutif européen a particulièrement prêté attention à l'ESS depuis le début de la décennie.

1.1. LE RÔLE STRATÉGIQUE DU GECES

Le GECES (Groupe d'Experts de la Commission pour l'économie sociale et les entreprises d'économie sociale) rassemble un ensemble d'acteurs indispensable au développement de l'entrepreneuriat d'économie sociale. Il est l'interlocuteur du secteur auprès des institutions européennes et est composé « *de représentants des États membres, des collectivités locales, des organisations d'entrepreneurs sociaux, du secteur bancaire et financier, et du monde académique et universitaire* »¹⁰.

L'activité du GECES est primordiale, car il « *aide la Commission à mettre en œuvre la législation, élabore des actes délégués et des propositions législatives et assure une coordination avec les États membres* »¹¹. Il crée, forme des documents stratégiques et appuie les politiques et initiatives lancées par la Commission. C'est notamment grâce à lui que fut lancée l'initiative sur l'entrepreneuriat social en 2011 sur laquelle nous reviendrons.

Particulièrement actif, il a également conçu un « *Plan d'action pour l'entrepreneuriat social* » proposé en 2016 à la Commission dont POUR LA SOLIDARITÉ-PLS fut le rapporteur général. Véritable appel à l'action lancé pour créer un « *nouvel élan vers la promotion d'un environnement propice au développement des entreprises sociales* »¹², celui-ci contenait treize recommandations calibrées autour de la diffusion de l'économie sociale et solidaire dans l'Union européenne, son encadrement juridique et son accès aux financements. À la suite de cela, la Commission décida de fonder un groupe de travail interne pluridisciplinaire en janvier 2017 appelée « *task-force sur l'entrepreneuriat social* » pour formuler les propositions les plus pertinentes à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

⁸ Surtout le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen de développement régional (FEDER)

⁹ Commission européenne, Investissement social, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1044>

¹⁰ Commission européenne, Registre des groupes experts de la Commission, <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetail&groupID=2753&Lang=FR>

¹¹ POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, Les réunions du groupe d'experts entrepreneuriat social (GECES), <http://www.ess-europe.eu/fr/page/les-reunions-du-groupe-dexperts-entrepreneuriat-social-geces>

¹² GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, Rapport, <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/22221/attachments/2/translations/fr/renditions/native>

1.2. L'INITIATIVE POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DE 2011

Cette initiative marque le point de départ décisif des actions de la Commission envers le secteur de l'économie sociale et solidaire. Elle détermine l'approche adoptée par la Commission pour le soutenir. En ce sens, l'initiative définit pour la première fois la notion d'entreprise d'économie sociale tout en mettant l'accent sur la nécessité de « *réduire l'écart entre les entreprises traditionnelles et les entreprises sociales* »¹³. Le financement devait se faire par les fonds structurels, le microcrédit et le fonds d'entrepreneuriat social européen créé deux ans après.

De plus, l'initiative aspirait à délivrer un « *accès facilité aux financements pour les entreprises d'économie sociale* »¹⁴. La Commission a ouvert le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) aux entreprises d'économie sociale et réformé le fonctionnement des fonds structurels européens pour que les États puissent en affecter une partie au financement d'entreprises d'économie sociale. Autrement, la Commission a aussi encouragé les investissements privés à destination du secteur en créant le fonds d'entrepreneuriat social européen pour aider les entreprises d'économie sociale à accéder plus facilement aux ressources financières nécessaires.

Enfin, le dernier enjeu identifié consistait à « *augmenter la visibilité des entreprises d'économie sociale* »¹⁵. Dans cette optique, la plateforme électronique Social Innovation Europe aide les entrepreneurs sociaux à communiquer et partager les dernières nouveautés dans le domaine ainsi qu'à trouver des investisseurs. La Commission a également créé le guide de l'innovation sociale et un registre d'entreprises d'économie sociale¹⁶ pour fournir un support aux gouvernements locaux et nationaux dans leur appui à l'ESS. Cela devait *in fine* permettre d'optimiser le cadre juridique relatif à l'entrepreneuriat d'économie sociale pour l'adapter davantage aux enjeux du secteur.

Enfin, c'est aussi en 2011 qu'a été créé le paquet de mesures sur les services d'intérêt économique général¹⁷ qui devait permettre aux pays membres d'inclure davantage de proportionnalité et de souplesse dans l'octroi d'aides d'États. Certains États ont ensuite adopté une Loi-cadre pour soutenir ces entreprises et leur offrir des mécanismes de soutiens adaptés dans l'optique de maximiser leur croissance.

2. LA PROMOTION D'UN CADRE LÉGAL ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Par ses actions, la Commission a donc affirmé sa volonté d'accélérer le développement de l'ESS. La promotion d'un cadre légal au niveau national ainsi que des mesures engagées au niveau communautaire devaient alors assurer les conditions nécessaires à une intensification des investissements envers l'ESS.

2.1. UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE CRÉER DES CADRES NATIONAUX

Malgré l'intensification des initiatives européennes, le secteur est stimulé de manière hétérogène entre les pays en raison d'importantes divergences entre les stratégies nationales. Dans certains pays, un cadre juridique s'est développé en parallèle de l'initiative pour l'entrepreneuriat social afin de parfaire les dispositifs juridiques¹⁸ pour les entreprises d'économie sociale. Dès 2011, ce sont l'Espagne et la Grèce qui ont été les pionniers, avant que le Portugal et la Belgique ne les imitent en 2013, suivis de la France de 2014. Les pays qui n'en possèdent pas limitent, quant à eux, le développement des entreprises d'économie sociale. Le

¹³ Commission européenne, *L'initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne*, Brochure, 2011, réactualisé en 2015 <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/14583/attachments/3/translations/fr/renditions/pdf>

¹⁴ Commission européenne, *op.cit. Ibidem*.

¹⁵ Commission européenne, *op.cit. Ibidem*

¹⁶ Commission européenne, DG Growth, Secteur Économie sociale, <http://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/enterprises/>

¹⁷ Commission européenne, « Aides d'État : la Commission adopte de nouvelles règles sur les services d'intérêt économique général (SIEG) », Communiqué de presse, 20 décembre 2011, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-1571_fr.htm?locale=fr

¹⁸ Commission européenne, *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, *op.cit. Ibidem*.

GECES a d'ailleurs souligné cet écueil auprès de la Commission en l'exhortant à inciter davantage les états à élaborer ce cadre juridique indispensable.

Pourtant, la Commission n'est pas en reste. En effet, d'autres mesures aptes à favoriser la construction de cadres juridiques nationaux ont été avancées. En 2014, trois directives furent adoptées pour faciliter l'accès des entreprises d'économies sociales aux marchés et aux financements¹⁹. Ce nouveau paquet législatif voulait « *offrir des opportunités importantes aux États membres pour développer l'économie sociale et solidaire* »²⁰. De plus, le Parlement européen a récemment adopté un statut sur les entreprises d'économie sociale²¹ qui venait préciser leur définition et leurs caractéristiques d'activités²². Cette résolution conviait de surcroît les États membres et la Commission à promouvoir un « *label européen pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire afin de leur donner plus de visibilité et de contribuer à rendre le cadre juridique plus cohérent* »²³.

2.2. AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Les entreprises d'économie sociale connaissent des difficultés à se financer, ce qui est certainement dû à un manque de compréhension sur le fonctionnement ou à leur petite taille²⁴. En effet, le « *financement de l'innovation sociale, très risqué, reste difficile pour les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier faute de dispositifs suffisants* »²⁵.

Une fois ce constat fait, la Commission s'est efforcée d'augmenter les investissements sociaux qui sont le fondement de la croissance de l'économie sociale et solidaire. Dès 2013, elle définissait un investissement social comme « *le développement et la mise en application de nouvelles idées (produits, services et modèles) qui répondent à des besoins sociaux et créent de nouvelles relations sociales ou collaborations [...] qui ont pour but d'améliorer le bien-être humain. Il s'agit d'innovations qui sont sociales dans leurs objectifs et leurs moyens. Elles ne sont pas seulement bénéfiques pour la société, mais elles permettent aussi de valoriser la capacité d'agir de chaque individu* »²⁶. C'est pour accroître ces investissements sociaux qu'a d'ailleurs été bâti, en 2013, le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) qui supporte à hauteur de 21 % de son budget total l'axe d'action « *Microfinance et Entrepreneuriat social* » dans l'optique de « *développer l'accessibilité des entreprises d'économie sociale vulnérables à des financements spécifiques* »²⁷. Les investissements sociaux concordent donc grandement avec les besoins de l'économie sociale et solidaire leurs effets attendus rejoignent les valeurs défendues par l'économie sociale et solidaire.

Toutefois, le déficit d'investissements plane toujours aujourd'hui sur l'économie sociale et solidaire. Jusqu'à maintenant, l'accès aux financements et aux marchés est toujours très délicat pour les acteurs du secteur²⁸. Même si les fonds structurels et d'investissement européens permettent d'« *investir dans la création*

¹⁹ Parlement européen, Directive 2014/23 UE du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession ; directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics (directive « secteurs classiques ») ; directive 2014/25/UE du 26 février 2014 relative à la passation de marchés passés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (directive « secteurs spéciaux »).

²⁰ D. STOKKINK, P. PERARD, *L'ESS en Europe*, Note d'analyse, Pour la Solidarité, mai 2016, https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ess_en_europe_2016.pdf

²¹ Parlement européen, Résolution contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, 2016/2237 (INL), 5 juillet 2018, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0317+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR,+>

²² Les entreprises d'économie sociale y sont définies à travers de grands principes tels que : la production d'effets sociaux positifs, la livraison de services qui génèrent un bénéfice social, une utilisation de ses bénéfices tournée vers l'accomplissement de leurs objectifs et la participation des employés et des clients dans l'organisation de leurs activités économiques.

²³ Parlement européen, *op.cit. Ibidem*.

²⁴ Commission européenne, Social Economy in the EU, https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy_en

²⁵ Chambre française de l'ESS, Rapport, *Le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire*, mars 2017, http://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/ESS-FRANCE_rapport_financement.pdf

²⁶ Commission européenne, *Guide to Social Innovation*, février 2013, https://ec.europa.eu/eip/ageing/file/759/download_en?token=b_FFoqoA

²⁷ Commission européenne, EU Programme for Employment and Social Innovation, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081#navItem-1>

²⁸ GECEs, *Actions for social economy and social enterprises : state of Play*, Rapport, octobre 2018, <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/32122/attachments/4/translations/en/renditions/native>

d'emplois, dans une économie et un environnement européens sains et durables »²⁹, cela ne semble pas suffisant.

C'est pour répondre à ces lacunes et besoins qu'a été instauré le Plan d'investissement pour l'Europe ou Plan Juncker. Doté de moyens financiers importants, cet instrument devait orienter ces moyens vers des domaines d'action stratégiques comme celui des investissements sociaux pour accomplir la célèbre promesse d'un « triple A social »³⁰. Étudier les effets du Plan permettra d'interroger son influence sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et d'en approcher, plus généralement, la dimension sociale.

II. STIMULER L'INVESTISSEMENT : LE PLAN JUNCKER ET SON INFLUENCE SUR LE SECTEUR DE L'ESS

Le secteur de l'économie sociale et solidaire possède un fort potentiel pour développer une croissance économique équitable et socialement inclusive, priorités des politiques économiques et d'investissement de l'UE³¹.

La garantie fournie par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS : le fonds au cœur du Plan Juncker) et le support de la Banque européenne d'investissements (BEI) offrent un dispositif primordial pour « paver » les projets, les rendre sûrs afin que les investisseurs privés puissent y apporter leur contribution. Pour ce faire, ces derniers sont aiguillés par les plateformes créées par le Plan Juncker qui valorisent le secteur de l'ESS.

1. INVESTIR EN FOURNISSANT UNE GARANTIE : UN MÉCANISME AVANTAGEUX POUR L'ESS

Les investissements à destination de l'entrepreneuriat d'économie sociale peuvent se révéler risqués que ce soit en raison d'une faible rentabilité ou d'une rentabilité tardive. Sans mécanismes adéquats mis en place, les investisseurs peuvent donc être détournés de ces entreprises, ce qui est peut-être problématique pour leurs activités. En ce sens, le mécanisme des garanties implémenté par le Plan Juncker est primordial pour pallier tout risque et créer un climat de confiance autour de ces entreprises. Cette garantie fournie par la Banque européenne d'investissement permet aux investisseurs d'être couverts et d'investir dans un domaine qui semblait initialement périlleux.

1.1. UNE GARANTIE PRIMORDIALE APPORTÉE PAR LE FESI ET LA BEI

Les financements accordés par le Fonds européen pour les investissements stratégiques sont accordés sur base de projets avancés par les entreprises et leurs promoteurs. Le FEIS se présente comme le pilier financier du Plan et il est géré en grande partie par la Banque européenne d'investissement, elle-même bras financier de l'UE. Le Plan Juncker « *supprime les obstacles à l'investissement* » et accorde ses liquidités à « *des projets innovants qui ont besoin d'une couverture de risque* » pour ensuite attirer les « *investissements* »

²⁹ GECES, *op.cit. Ibidem.*

³⁰ Commission européenne, « Discours du Président Jean-Claude Juncker au Sommet sur le monde du travail de l'Organisation Internationale du Travail », Communiqué de presse, 9 juin 2016, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-16-2170_en.htm

³¹ Commission européenne, Objectifs détaillés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr#featuresofthetargets

privés »³². C'est pourquoi dans les priorités sectorielles visées, l'entrepreneuriat d'économie sociale est pleinement intégré. Pour ce faire, une garantie suffisante est fournie pour « pallier le manque de confiance et d'investissement »³³ et « financer des projets plus risqués que ce qu'il serait en mesure de faire normalement »³⁴ comme ceux issus de l'entrepreneuriat d'économie sociale.

De plus, les garanties permettent « d'atténuer les risques » et de générer « des conditions d'emprunt plus accessibles pour les entreprises sociales »³⁵. De surcroît, pour répondre aux besoins de plus petits projets, le Plan crée également des opportunités de microfinance. À cette fin, il fournit des liquidités à des plateformes intermédiaires nationales de crédit ou de microcrédits spécialisés dans l'économie sociale pour qu'ils accordent ensuite des prêts avantageux aux acteurs de terrains. Des financements sont même accordés en additionnalité de ceux issus du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). Les entreprises qui avaient du mal à emprunter et à se financer sur les marchés vont se voir aidées par ce mécanisme de garantie et de microfinancement. En effet, les investissements européens initiaux contribuent à fortement accentuer les investissements privés ce qui augmente considérablement le montant total d'investissement à disposition.

Pour résumer, l'avantage du Plan Juncker dans le domaine social serait donc de faciliter l'accès aux prêts et aux financements quand les entrepreneurs éprouvent des difficultés à se financer sur le marché ou auprès des organismes bancaires. Le Plan garantit également aux investisseurs privés, qui tendent à investir dans une entreprise d'économie sociale, qu'ils ne prennent aucun risque dans leurs démarches.

1.2. ORIENTER LES INVESTISSEMENTS VERS L'ENTREPRENEURIAT D'ÉCONOMIE SOCIALE VIA DEUX OUTILS

Pour attirer davantage les investissements vers l'entrepreneuriat d'économie sociale, le Plan Juncker a fondé une plateforme et un portail afin que les porteurs de projets soient aiguillés et trouvent des investisseurs. Comment ces instruments peuvent-ils profiter à l'entrepreneuriat d'économie sociale ?

Tout d'abord, la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH), initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI, est destinée à accélérer l'investissement puisqu'elle constitue un point d'accès unique à un large éventail d'aides à toutes les étapes du cycle de vie des projets. Elle favorise une direction adéquate des investissements et permet d'aider les « pouvoirs publics et entreprises privées de l'UE à soutenir et lancer les projets » en sachant qu'« il n'est pas toujours évident de rassembler les fonds et les compétences nécessaires pour le concrétiser »³⁶. Les potentiels bénéficiaires peuvent à la fois accéder à une importante liste de financeurs, mais aussi être guidés dans l'élaboration de leurs projets. La plateforme peut donc appuyer les projets issus de l'entrepreneuriat d'économie sociale en assurant à la fois des financements, mais aussi un suivi dans l'aboutissement du projet, ce qui est essentiel.

De plus, le portail européen de projets d'investissement (EIPP) permet aux promoteurs de projets publics et privés d'atteindre des investisseurs potentiels dans le monde entier. Le portail est proposé et hébergé par la Commission européenne et fait partie intégrante du Plan d'investissement pour l'Europe. Cette mise en commun des investisseurs par cet outil permet aux projets des entreprises d'économie sociale d'atteindre plus facilement des investisseurs.

³² Commission européenne, *Le Plan d'investissement pour l'Europe (EFSI)*, Brochure, octobre 2018, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/brochure-investment-plan-17x17-oct18_fr.pdf

³³ Commission européenne, Plan Juncker/EFSI, https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/european-fund-strategic-investments-efsi_fr

³⁴ Commission européenne, Plan Juncker/EFSI, https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/european-fund-strategic-investments-efsi_fr

³⁵ A. BRANCH, *Les actions de la commission européenne pour l'économie sociale*, Note d'actualité européenne, Chorum en partenariat avec PLS, 2018, http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/chorum_note_dactu-actions-europe-ess.pdf

³⁶ Banque européenne d'investissement, Le fonds européen pour les investissements stratégiques, <http://www.eib.org/fr/efsi/what-is-efsi/index.htm>

Avec ces outils, le Plan « *améliore l'accès aux financements pour les citoyens souhaitant créer leurs propre microentreprise et/ou entreprise d'économie sociale* »³⁷ en améliorant le climat innovant autour de ces bénéficiaires potentiels.

2. LES EFFETS DU PLAN SUR LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Face à la part totale des investissements lancés (500 milliards depuis 2016), il faut maintenant s'intéresser à la dimension sociale de ce Plan pour savoir si les investissements sociaux ont bien été encouragés. Véritable opportunité par l'étendue des financements qu'il propose et ses mécanismes, son influence sur les investissements sociaux est difficilement quantifiable en raison d'une mesure complexe de ces derniers. Il semble toutefois que ceux-ci soient insuffisants et en deçà des attentes initiales.

2.1. DES EFFETS VISIBLEMENT INSUFFISANTS

Étudier les effets du Plan sur les investissements sociaux et l'entrepreneuriat d'économie sociale est tout à fait complexe. La catégorie « sociale » figure dans les fenêtres d'action et d'évaluation, mais elle ne mentionne pas les entreprises d'économie sociale. Ces entreprises peuvent tout autant bénéficier d'investissements à destination des PME puisque la majorité des entreprises d'économie sociale sont des PME³⁸. Les projets à impact social répondent à des logiques transversales et il s'agit donc de considérer l'impact social du Plan dans une perspective plus large³⁹. L'approche choisie dans l'évaluation du Plan est donc peu adaptée à l'économie sociale du fait que le secteur soit très transversal et dépasse la simple catégorie « sociale » du Plan.

Toutefois, cette nuance introduite, les investissements sociaux sont *a priori* insuffisants, voire décevants, dans le domaine social. Seulement 4 % du fonds européen pour les investissements stratégiques avaient été utilisés pour financer des infrastructures sociales (santé, éducation, formation, logement, etc.)⁴⁰ Il paraît donc que le Plan « *manque d'investissements dans les politiques sociales* » et « *peine à combler le fossé d'investissement social* »⁴¹. Les projets à impact sociaux comme ceux promus par les entreprises d'économie sociale ne bénéficient donc pas des soutiens nécessaires et suffisants comme cela avait pu être évoqué dans les objectifs initiaux du Plan. Cependant, nous devons poursuivre l'étude de l'influence du plan sur l'économie sociale et solidaire par une analyse plus large pour mieux prendre en compte toute la transversalité du secteur.

2.2. MESURER L'IMPACT DU PLAN SUR L'ESS

Pour mieux mesurer l'impact sur l'ESS, il semble nécessaire d'appréhender le Plan à travers une dimension plus large. Les investissements sociaux à destination de l'ESS peuvent en effet relever de plusieurs fenêtres d'investissements puisque l'ESS est un « *enjeu européen transversal* »⁴². Cette transversalité implique une difficile mesure des effets d'un Plan aussi conséquent. En effet, les investissements sociaux mêlent le monde social au monde économique et peuvent par conséquent se diriger vers les entreprises⁴³.

³⁷ Commission européenne, *Comment le Plan Juncker a-t-il profité au secteur social*, Factsheet, juillet 2018,

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-sector-factsheet-297x210-july18_fr.pdf

³⁸ Commission européenne, *Social Economy in the EU*, https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy_en

³⁹ S. FERNANDES, *Le Plan Juncker : investir dans le social ?*, Institut Jacques Delors, 17 juillet 2018

⁴⁰ Commission européenne, *Le Plan Juncker*, Factsheet, juillet 2018,

https://ec.europa.eu/commission/sites/betapolitical/files/juncker-plan-factsheet-july2018_fr.pdf

⁴¹ Plateforme sociale, *Le programme d'investissement de Juncker manque d'une dimension sociale forte*, 2017,

<https://www.easpd.eu/fr/content/le-programme-dinvestissement-de-juncker-manque-dune-dimension-sociale-forte>

⁴² D. STOKKINK, P. PERARD, *op.cit. Ibidem*

⁴³ *Ibidem*.

De plus, les investissements délivrés par le Plan obéissent à un « *principe d'additionnalité* » (investissements fournis si un autre fonds n'a pas pu le subventionner) et ils peuvent également venir délivrer un soutien complémentaire à celui d'un fonds structurel (comme le FSE ou le FEDER) ce qui complexifie la mesure de son influence.

Pour résumer, le Plan est loin d'avoir déployé tout son potentiel sur le secteur de l'ESS et de l'entrepreneuriat d'économie sociale. Des améliorations supplémentaires doivent être envisagées pour que le secteur bénéficie pleinement d'un tel Plan d'investissement. Il est aussi nécessaire de pouvoir mieux en mesurer l'impact. À cet effet, une sous-fenêtre d'évaluation dédiée spécifiquement à l'ESS pourrait être une solution afin de mieux percevoir la progression des investissements dans le domaine.

III. INVESTEU : UN PLAN JUNCKER APPROFONDI AUX ENJEUX ET PERSPECTIVES MULTIPLES

L'instrument InvestEU est un instrument unique de soutien à l'investissement qui est créé pour la période 2021-2027 afin de soutenir la compétitivité de l'économie de l'UE, la croissance durable, la résilience et l'inclusion sociale. Selon plusieurs études, la multiplicité des instruments financiers mis en œuvre sur la période couverte par le cadre financier pluriannuel 2014-2020 « *a conduit à des doubles emplois* » et a été « *source de complications pour les intermédiaires et les bénéficiaires finaux* »⁴⁴.

Le programme InvestEU remédiera à ces défauts pour des investissements mieux dirigés et plus efficaces. En effet, ce fonds unique simplifiera et regroupera l'offre financière européenne « *sous un seul et même dispositif de garantie budgétaire* »⁴⁵ pour accroître le soutien apporté aux bénéficiaires finaux. Enfin, InvestEU s'appuiera sur l'expérience tirée Plan Juncker pour en approfondir le fonctionnement. Ces évolutions généreront-elles des bénéfices plus importants pour le secteur social et l'entrepreneuriat d'économie sociale ?

Unique, car il rassemble nombre de fonds et de moyens d'action sous une même entité. Il fournit la garantie de l'Union en renforçant le mécanisme du Plan Juncker. Par la plateforme de conseil InvestEU, il fournit l'assistance technique au développement de projets. Grâce à son portail, il offre une base de données accessible pour promouvoir les projets qui sont à la recherche de financements. Enfin, il facilite les opérations de financements mixtes.



InvestEU : tout sous un même toit, Commission européenne

1. FONCTIONNEMENT ET OBJECTIFS : PLUS D'INVESTISSEMENTS SOCIAUX ET DE PETITS PROJETS

Pour accroître significativement les investissements, l'Union européenne fournit pour InvestEU une garantie de 38 milliards d'euros initiaux. Ces investissements doivent ensuite permettre de « *mobiliser les investisseurs* »

⁴⁴ Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

⁴⁵ Commission européenne, « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU », Communiqué de presse, 6 juin 2018.

privés »⁴⁶ et d'attirer leur financement afin d'arriver à un total de 650 milliards d'euros. À l'instar du Plan Juncker, la garantie fournie par l'UE fournira un « mécanisme adéquat pour répondre aux éventuelles préoccupations des investisseurs privés »⁴⁷ et sécurisera leurs investissements.

1.1. UNE VOLONTÉ : AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

En matière d'investissements sociaux, InvestEU devra relever des enjeux de taille. Le rapport du groupe de travail de haut niveau sur l'investissement dans les infrastructures sociales en Europe anticipe, pour le moment, un retard colossal d'investissements dans les infrastructures et services sociaux⁴⁸. Devant ce constat, InvestEU devrait « renforcer et consolider les investissements sociaux » qui recouvrent notamment « le financement des entreprises sociales et l'économie sociale »⁴⁹.

Pour réaliser cet objectif, le fonds crée 4 fenêtres d'investissements précises qui délimitent autant de secteurs d'actions prioritaires. Ces fenêtres sont les infrastructures durables, la recherche et développement, les petites entreprises et les investissements sociaux⁵⁰. Il s'agit également de mettre davantage l'accent sur les projets d'entrepreneuriat d'économie sociale et d'inclusion sociale qui sont mis en valeur dès les premières pages de son document officiel⁵¹. Le fonds répondra aussi aux besoins du secteur social et des petites et moyennes entreprises en mettant l'accent sur les petits projets.

Dans le domaine social, l'expérience actuelle du Plan montre que les investissements dans les infrastructures et entreprises d'économie sociale sont modestes au même titre que ceux accordés aux services sociaux alors qu'ils sont fondamentaux. InvestEU devrait logiquement accroître l'offre de financements aux microentreprises et aux entreprises sociales afin de « répondre à la demande de celles qui en ont le plus besoin »⁵².

De cette manière, le volet d'action « Investissements sociaux et compétences » doit significativement encourager le microfinancement, le financement des entreprises d'économie sociale, la formation et les infrastructures sociales⁵³. Nous pouvons d'ores et déjà interroger ces fenêtres d'investissements qui ne paraissent pas adaptées à l'économie sociale et solidaire. En effet, le financement des entreprises d'économie sociale est intégré dans la fenêtre des investissements sociaux alors qu'il pourrait aussi s'insérer dans celle des petites et moyennes entreprises. Il est ainsi fort probable que certains projets financés dans le cadre des « petites entreprises » relèvent de l'entrepreneuriat d'économie sociale. Pour résumer, InvestEU ciblera les entreprises d'économie sociale ce qui est déjà un pas en avant. De surcroît, il le fera à plusieurs niveaux et grâce à des financements plus significatifs que ceux prévus par son prédécesseur le Plan Juncker. Cependant, il sera complexe d'en quantifier l'impact précis, les entreprises d'économie sociale pouvant être financées dans le cadre de plusieurs « volets d'actions ».

Table 2 - Overview of budget allocations and estimated investments to be mobilised in the current MFF and under the InvestEU Fund

| (EUR m) | 2014-2020 (Baseline: EFSI + FIs) | | 2021-2027 (InvestEU Fund) | | Weight of windows (based on the budgetary guarantee/FIs) | |
|--|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|---|---------------|
| | Budgetary guarantee / FIs | Investment mobilised | Budgetary guarantee | Investment mobilised | 2014- 2020 | 2021- 2027 |
| Thematic Policy Windows | | | | | | |
| Sustainable Infrastructure | 12.215 | 216.370 | 11.500 | 185.000 | 39% | 30% |
| Research, Innovation and Digitisation | 7.560 | 148.250 | 11.250 | 200.000 | 24% | 30% |
| SMEs | 9.413 | 171.848 | 11.250 | 215.000 | 30% | 30% |
| Social, Investment and Skills | 2.233 | 26.520 | 4.000 | 50.000 | 7% | 10% |
| Total | 31.421 | 562.988 | 38.000 | 650.000 | 100% | 100% |
| EU Budget | 14.521 | | 15.200 | | | |

Source: Commission services, 2018 (indicative split in current prices)

⁴⁶ Commission européenne, *What is the InvestEU Program*, Factsheet, juin 2018, <http://europa.eu/rapid/attachment/MEMO-18-4010/en/Factsheet%20-%20What%20is%20InvestEU.pdf>

⁴⁷ Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

⁴⁸ Report of the High-Level Task Force on Investing in Social Infrastructure in Europe, European Economy Discussion Paper 074, publié en janvier 2018

⁴⁹ Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

⁵⁰ Commission européenne, *InvestEU : What will it finance ?*, Factsheet, 6 juin 2018, <http://europa.eu/rapid/attachment/MEMO-18-4010/en/Factsheet%20-%20What%20will%20InvestEU%20finance.pdf>

⁵¹ InvestEU, Aperçu des projets, Inclusion sociale, https://europa.eu/investeu/projects_fr?country=All&field_i eu_sector_tid_i18n=60

⁵² InvestEU, *op.cit.*, *ibidem*

⁵³ InvestEU, *op.cit.*, *ibidem*

1.2. UNE AUGMENTATION PRÉVUE DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Le budget prévisionnel d'InvestEU a d'ores et déjà prévu une hausse des investissements sociaux. L'objectif de la fenêtre qui leur est dédiée est de soutenir l'investissement privé et public dans les infrastructures qui touchent à l'éducation, l'habitat social, la santé, l'inclusion sociale en insistant « *sur l'économie sociale et les entreprises sociales* »⁵⁴. Les prévisions nous le montrent bien : l'économie sociale progresse dans les priorités des programmes européens mis en place, reste à savoir ensuite ce que les chiffres évoquent à son sujet.

Dans les objectifs d'investissements affichés, les investissements sociaux devraient être augmentés de 44 % par rapport au Plan Juncker ce qui confirme cette volonté d'amplifier le soutien au secteur. Ceux-ci passeraient de 2,2 milliards à 4 milliards d'investissements initiaux couverts par la garantie de l'UE⁵⁵ pour atteindre 50 milliards d'euros d'investissements totaux mobilisés⁵⁶.

Cette hausse peut être imputée au rôle conséquent de la task-force sur l'entrepreneuriat d'économie sociale qui a particulièrement insisté sur l'importance de les augmenter et de mieux prendre en compte le rôle des PME puisque les « *investissements sociaux et entrepreneuriaux ne sont pas deux environnements cloisonnés* »⁵⁷. InvestEU devrait donc bel et bien renforcer à la fois les investissements sociaux et l'économie sociale lors de sa phase d'exécution.

2. MIEUX ORIENTER LES INVESTISSEMENTS VERS L'ESS : L'AUTRE PRIORITÉ

Les investissements doivent être plus abondants, mais aussi et surtout mieux orientés vers l'ESS et nombre d'acteurs et outils peuvent y concourir. InvestEU ne sera opérationnel qu'en 2021 ce qui permet aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et à leur relais au niveau européen d'influencer le fonctionnement des mécanismes mis à disposition pour qu'ils répondent au mieux aux besoins de ces acteurs. En cela, le GECES renouvelé est évidemment central en tant qu'audit auprès de la Commission. De même, les plateformes d'investissements d'InvestEU joueront un rôle décisif dans l'orientation possible des financements vers les acteurs de l'ESS. Enfin, en lien avec ces plateformes et les institutions, les réseaux de l'ESS peuvent avoir une influence et leur écoute sera décisive.

2.1. PRÉCONISATIONS DU GECES

Le 23 octobre 2018, le GECES renouvelé a rappelé les actions prioritaires pour l'économie sociale et les entreprises d'économie sociale, en encourageant une fois de plus l'amélioration du cadre juridique, mais aussi l'accès aux marchés et aux financements⁵⁸. La visibilité et l'écosystème sont encore au cœur des débats, mais ils sont primordiaux pour que les investissements soient mieux orientés vers l'économie sociale.

Pour faciliter l'essor de l'ESS, le financement, la prestation de services de formation pour les personnes employées dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'offre de soutien professionnel et la simplification des procédures administratives sont des éléments cruciaux en vue de la croissance de ce secteur⁵⁹.

⁵⁴ InvestEU, *op.cit.*, *Ibidem*

⁵⁵ Commission européenne, *InvestEU : What will it finance ?*, Factsheet, 6 juin 2018, <http://europa.eu/rapid/attachment/MEMO-18-4010/en/Factsheet%20-%20What%20will%20InvestEU%20finance.pdf>

⁵⁶ GECES, *InvestEU présentation*, 23 octobre 2018, <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33042>

⁵⁷ GECES, *op.cit.* *Ibidem*.

⁵⁸ GECES Presentation, *Actions for social economy and social enterprises : state of Play*, octobre 2018, <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33042>

⁵⁹ Parlement européen, Résolution du 5 juillet 2018 contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire 2016/2237(INL), <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018->

2.2. ORIENTER LES INVESTISSEMENTS PAR LA PLATEFORME ET LE PORTAIL EXISTANTS

Dans une autre mesure, mettre à profit les instruments d'InvestEU qui orientent les investissements est primordial. Leur fonctionnement peut être repensé, du moins amélioré en tirant les leçons du fonctionnement actuel du Plan Juncker. Il s'agit tout d'abord de détailler le rôle respectif de ces outils que sont la plateforme de conseil InvestEU et le portail avant de s'attarder sur la manière dont l'ESS peut en profiter.

La plateforme de conseil InvestEU sera un « *point central d'accès pour l'assistance au développement de projets apportée aux promoteurs de projets* »⁶⁰. Les services offerts par ces plateformes seront en lien direct avec les préoccupations des porteurs de projets, ils seront adaptés à leur secteur d'activités afin qu'ils puissent bénéficier de conseils essentiels. Il sera important de tirer parti de l'expérience actuelle de la plateforme liée au Plan Juncker afin d'accroître l'offre de financements pour des projets de petite ampleur qui subissent de forts coûts dans leur lancement « *comme c'est le cas pour l'écosystème du financement social* »⁶¹. Ces progrès envisagés sont indispensables pour « *mettre davantage l'accent sur les investissements sociaux* »⁶², encourager l'entrepreneuriat d'économie sociale et raccourcir le temps de recherche passé par les promoteurs de projet à chercher un financement⁶³.

Le portail InvestEU quant à lui rapprochera les promoteurs de projets des investisseurs en fournissant une base de données facile d'accès apportant une aide aux promoteurs de projets qui sont à la recherche de financements. Il donnera une plus grande visibilité aux projets et permettra aux investisseurs de trouver des possibilités d'investissement dans le secteur ou le lieu qui les intéresse⁶⁴. Le portail actuel détaille très précisément les secteurs d'intervention parmi lesquels et l'économie sociale et solidaire y est mise en avant⁶⁵. Le portail permet d'accéder aux projets existants, de s'en inspirer, ce qui est important pour accélérer la naissance d'un nouveau projet. Le portail peut donc être un moyen adéquat pour permettre aux promoteurs de projets issus de l'économie sociale de lancer leur activité.

3. ÉCOUTER ET MOBILISER LES PARTENAIRES ET RÉSEAUX POUR DES INVESTISSEMENTS EFFICIENTS

InvestEU et ses outils sont implémentés par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement en coopération étroite avec des partenaires consultatifs en vue d'assurer une orientation optimale des investissements. Une partie de ces partenaires peuvent être liés à l'économie sociale et solidaire et leur prise en compte devrait assurer une visibilité au secteur. Ces partenaires peuvent être des réseaux de l'économie sociale et solidaire qui par leur « *rôle d'interface* » fourniront une « *expertise essentielle* »⁶⁶.

En tant que structures d'idées et de conseils majeurs, ces réseaux « *tendent à favoriser la coopération et la circulation de l'information et du savoir* »⁶⁷. Ces réseaux devront être pris en considération pour une orientation appropriée des fonds. De plus, le Comité économique et social européen (CESE) peut, lui aussi, endosser un rôle stratégique pour valoriser l'économie sociale et solidaire.

⁶⁰ Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

⁶¹ Parlement européen, *op.cit. Ibidem*

⁶² Commission européenne, « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU, Déclaration du Président de la Commission Jean-Claude Juncker », Communiqué de presse, 6 juin 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4008_fr.htm?locale=FR

⁶³ Portail européen de projets d'investissements, <https://eiah.eib.org/find-%20support/wizard-page/index.htm>

⁶⁴ Commission européenne, « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU », Communiqué de presse, 6 juin 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4008_fr.pdf

⁶⁵ Portail européen de projets d'investissements, Rechercher des possibilités d'investissements, <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/card-view.html#c.projects=submitDateStr/ds/>

⁶⁶ P. BOIVIN, sous la direction de D. STOKKINK, *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe*, Note d'Analyse, Pour la Solidarité, mars 2016

⁶⁷ G. COLLETIS, P. GIANFALDONI P. et N. RICHEL-BATTESTI, « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale*, RECMA, Vol N° 296, 2006.

3.1. LA PLACE DU CESE

Lorsque l'on évoque les réseaux au niveau européen, le Comité économique et social européen (CESE) est une institution à prendre en compte en raison de sa caractéristique de « *société civile organisée* » auprès des institutions. Cet organe consultatif se compose de représentants d'organisations de travailleurs, d'employeurs et d'autres groupes d'intérêts. Il met en commun de multiples idées pour transmettre des avis consultatifs aux institutions européennes, ce qui lui donne un rôle d'interface et de réseau de la société civile au niveau européen.

En effet, le CESE coopère avec les institutions européennes parmi lesquelles la Commission. Il cherche à en influencer l'agenda politique puisque chaque année le Comité fait connaître ses priorités politiques en lien avec la société civile. En effet, la Commission et le Comité promeuvent conjointement un dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les institutions européennes, en particulier au moyen du groupe de liaison créé par le Comité⁶⁸. Ce dernier, par son rôle d'interlocuteur privilégié, peut donc relayer des préconisations et recommandations stratégiques auprès de la Commission au sujet de l'économie sociale et solidaire.

Le CESE comporte une catégorie intitulée « *économie sociale* » qui invite les membres et groupes du CESE à débattre de l'économie sociale en tant que « *qu'élément essentiel du modèle social européen* »⁶⁹. Cette catégorie, composée de membres issus du groupe des activités diverses et du groupe des employeurs, représente les coopératives, les mutuelles, les fondations et les ONG sociales⁷⁰. Ses membres se réunissent et élaborent des documents communs, des déclarations communes pour favoriser l'essor et la reconnaissance de l'ESS au niveau européen. Après s'être intéressés à InvestEU, ils ont considéré que cet instrument pourrait renforcer la dimension sociale de l'Union européenne à condition que « *les investissements sociaux occupent une place aussi importante que les investissements destinés en premier lieu au développement et au soutien de l'activité des entreprises* »⁷¹. Le CESE semble donc déterminer à orienter InvestEU vers un programme équilibré, qui encourage autant les investissements économiques que sociaux. Pour atteindre cet équilibre, la valorisation des entreprises d'économie sociale pourrait se révéler particulièrement fructueuse.

3.2. RÉSEAUX ET PARTENAIRES

Outre le CESE, il existe des réseaux au niveau européen qui rassemblent un grand nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils contribuent de manière notable à la visibilité du secteur. Parmi eux, nous pouvons citer la plateforme Social Economy Europe et l'European Social Network. Les deux mettent en commun d'importantes ressources et ils sont des interlocuteurs privilégiés des institutions européennes. La première dispose d'un véritable rôle d'interface entre ses membres et les institutions européennes et se charge du secrétariat pour l'intergroupe du Parlement européen sur l'économie sociale⁷². Son expertise et sa capacité d'influence en font un réseau particulièrement intéressant pour porter la voix des acteurs de l'ESS.

En ce qui concerne l'European Social Network, celui-ci comporte 125 organisations issues de 33 États et il peut être particulièrement influent au niveau européen. Certains de ces thèmes de travail concordent avec l'ESS comme la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la volonté de favoriser les investissements sociaux⁷³. De plus, son but est d'influencer, en fournissant une expertise issue de rapports, de séminaires organisés, d'ateliers de travail, le « *policy making* » au niveau européen⁷⁴.

Pour garantir une bonne utilisation de la garantie et des fonds de l'Union octroyés par InvestEU, la Commission sélectionnera dans les prochains mois les partenaires de l'instrument. Ces partenaires

⁶⁸ Comité économique et social européen, *Protocole sur la coopération entre la Commission Européenne et le Comité économique et social européen*, 23 février 2012, https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/di_ces5-2012_di_fr.doc

⁶⁹ Comité économique et social européen, *Catégorie économie sociale*, <https://www.eesc.europa.eu/fr/members-groups/categories/categorie-economie-sociale>

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ Comité économique et social européen, *Avis sur la proposition du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU*, Avis ECO/474, 17 octobre 2018.

⁷² P. BOIVIN, *op.cit. Ibidem*

⁷³ European social network, *What we do*, <http://www.esn-eu.org/policy-practice-and-research/index.html>

⁷⁴ European social network, *op.cit. Ibidem*.

devront être particulièrement diversifiés pour représenter tous les secteurs que souhaite financer InvestEU. Ce n'est qu'à cette condition que les partenaires pourront « *fournir des solutions pour remédier aux défaillances du marché et aux situations d'investissement sous optimales* »⁷⁵ comme celles qui touchent le secteur de l'économie sociale.

CONCLUSION

Investir dans le social est une priorité de la Commission européenne comme l'attestent l'élaboration de l'initiative pour l'entrepreneuriat social en 2011 et le guide de l'innovation sociale en 2013. Consciente du manque d'investissements sociaux et des financements lacunaires consacrés à l'économie sociale, la Commission a ensuite cherché à remédier à cette situation.

Pour augmenter les investissements au niveau européen, la Commission a ainsi lancé le Plan Juncker qui souhaitait donner la priorité aux domaines considérés comme risqués. Les investissements sociaux, en raison de leur rentabilité moindre ou plus tardive que les investissements classiques, en font partie. Parmi ces investissements sociaux se trouve le secteur de l'économie sociale et solidaire qui souffre d'un manque de financements. C'est pourquoi le dispositif proposé par la garantie conjointe du fonds européen pour les investissements stratégiques et de la Banque européenne d'investissement fut salué par les acteurs de l'économie sociale. Ce dispositif procure ainsi un support plus adéquat aux promoteurs de projets issus de l'économie sociale pour qu'ils lancent leur activité et bénéficient, dans un second temps, de fonds privés.

Si le Plan Juncker a généralement connu un succès important, son effet sur le secteur social est cependant mitigé. En effet, les investissements sociaux ne s'élèvent qu'à 4 % de la part totale investie pendant son activité. Des étapes restent donc à franchir pour orienter davantage ces investissements vers le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le fonds InvestEU à venir pour la période 2021-2027 peut répondre à ces derniers enjeux. Avec 4 milliards d'euros d'investissements initiaux prévus, il accordera une plus ample priorité aux investissements sociaux et au soutien des entreprises d'économie sociale. Ces investissements devraient avoisiner un total de 50 milliards d'euros grâce aux contributions des investisseurs privés. Ils devraient être mieux orientés pour répondre aux défaillances du secteur de l'économie sociale puisque la plateforme et le portail InvestEU lui donneront une plus grande visibilité.

Toutefois, si la visibilité et les financements sont des éléments cruciaux, il ne faut pas omettre toute l'importance des actions mises en place dans chaque État membre. L'absence de programme, de cadre juridique et de plan d'action communautaires spécifiquement dédiés à l'ESS menace à son développement. Des freins et des chantiers d'un côté, des efforts progressifs de l'autre : la croissance de l'ESS est un enjeu actuel et son changement d'échelle paraît nécessaire pour des sociétés plus inclusives.

⁷⁵ Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- Chambre française de l'ESS, Rapport, *Le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire*, mars 2017.
- Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Initiative pour l'entrepreneuriat social – construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et des innovations sociales », COM (2011) 682, 25 octobre 2011.
- Commission européenne, « Aides d'État : la Commission adopte de nouvelles règles sur les services d'intérêt économique général (SIEG) », Communiqué de presse, 20 décembre 2011.
- Commission européenne, *Guide to Social Innovation*, février 2013.
- Commission européenne, « Evidence on Demography and Social Trends, Social Policies' Contribution to Inclusion, Employment and the Economy », Document de travail SWD (2013) 38, 2013.
- Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen au cours de la période 2014-2020 », COM/2013/083 final, 2013.
- Commission européenne, *L'initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne*, Brochure, 2011, réactualisé en 2015.
- Commission européenne, « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU », Communiqué de presse, 6 juin 2018.
- Commission européenne, « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU », Communiqué de presse, 6 juin 2018.
- Commission européenne, *Comment le Plan Juncker a-t-il profité au secteur social*, Factsheet, juillet 2018. Commission européenne, *InvestEU : What will it finance?*, Factsheet, 6 juin 2018.
- Commission européenne, *What is the InvestEU Program*, Factsheet, 6 juin 2018.
- Commission européenne, « Discours du Président Jean-Claude Juncker au Sommet sur le monde du travail de l'Organisation Internationale du Travail », Communiqué de presse, 9 juin 2016.
- Commission européenne, *Le Plan Juncker*, Factsheet, juillet 2018.
- Commission européenne, *Le Plan d'investissement pour l'Europe (EFSI)*, Brochure, octobre 2018.
- GECES, *Actions for social economy and social enterprises: state of Play*, Rapport, octobre 2018.
- Parlement européen, Directive 2014/23 UE sur l'attribution de contrats de concession, du 26 février 2014
- Parlement européen, Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics (directive « secteurs classiques »), 26 février 2014
- Parlement européen, Directive 2014/25/UE relative à la passation de marchés passés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (directive « secteurs spéciaux »), 26 février 2014

Parlement européen, Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, 18 avril 2019.

Parlement européen, Résolution contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, 2016/2237 (INL), 5 juillet 2018.

SITOGRAPHIE

- Commission européenne, L'EFSI dans le secteur social, https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/investment-plan-results/efsi-social-sector_fr
- Commission européenne, Investissement social, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1044>
- Commission européenne, Registre des groupes experts de la Commission, <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetail&groupId=2753&Lang=FR>
- POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, Les réunions du groupe d'experts entrepreneuriat social (GECES), <http://www.ess-europe.eu/fr/page/les-reunions-du-groupe-dexperts-entrepreneuriat-social-geces>
- GECES, Rapport, Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale, <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/22221/attachments/2/translations/fr/renditions/native>
- Commission européenne, DG Growth, Secteur économie sociale, <http://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/entreprises/>
- Commission européenne, Social Economy in the EU, https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy_en
- Commission européenne, EU Programme for Employment and Social Innovation, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081#navItem-1>
- Commission européenne, Objectifs détaillés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr#featuresofthetargets
- Commission européenne, Plan Juncker/EFIS, https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/european-fund-strategic-investments-efsi_fr
- Banque européenne d'investissement, Le fonds européen pour les investissements stratégiques, <http://www.eib.org/fr/efsi/what-is-efsi/index.htm>
- Commission européenne, Social Economy in the EU, https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy_en
- Plateforme sociale, « Le programme d'investissement de Juncker manque d'une dimension sociale forte », 2017, <https://www.easpd.eu/fr/content/le-programme-dinvestissement-de-juncker-manque-dune-dimension-sociale-forte>
- InvestEU, Aperçu des projets, Inclusion sociale, https://europa.eu/investeu/projects_fr?country=All&field_ieu_sector_tid_i18n=60
- GECES, InvestEU présentation, 23 octobre 2018, <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33042n>
- Portail européen de projets d'investissements, <https://eah.eib.org/find-%20support/wizard-page/index.htm>
- Portail européen de projets d'investissements, Rechercher des possibilités d'investissements, <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/card-view.html#c.projects=submitDateStr/ds/>

- Comité économique et social européen, Catégorie économie sociale, <https://www.eesc.europa.eu/fr/members-groups/categories/categorie-economie-sociale>
- Comité économique et social européen, Protocole sur la coopération entre la Commission Européenne et le Comité économique et social européen, 23 février 2012, https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/di_ces5-2012_di_fr.doc
- European social network, What we do, <http://www.esn-eu.org/policy-practice-and-research/index.html>

OUVRAGES

- G. LE BOTERF, *Travailler efficacement en réseau : une compétence collective*, éd. d'Organisation, 2ème édition, 2008.

ARTICLES ET RAPPORTS

- A. BRANCH in, *Les actions de la commission européenne pour l'économie sociale*, Note d'actualité européenne, Chorum en partenariat avec PLS, 2018.
- D. STOKKINK, P. PERARD, L'ESS en Europe, Note d'analyse, Pour la Solidarité, mai 2016.
- G. COLLETIS, P. GIANFALDONI P. et N. RICHEZ-BATTESTI, « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale*, RECMA, Vol N° 296, 2006.
- L. FRANSEN, G. BUFALO, E. REVIGLIO, *Boosting Investment in Social Infrastructure in Europe*, Report of the High-Level task-force on Investing in Social Infrastructure in Europe chaired by Romano Prodi and Christian Sautter, European Economic Discussion Paper No.74, January 2018
- P. BOIVIN, sous la direction de D. STOKKINK, *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe*, Note d'Analyse, Pour la Solidarité, mars 2016.
- S. FERNANDES, *Le Plan Juncker : investir dans le social ?*, Institut Jacques Delors, 17 juillet 2018.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'UE et ses valeurs : mariage de convenance ou divorce en perspective ?* Lorelei DEBAISIEUX, mai 2019.
- *Un programme mondial pour le développement durable*, Camille JOSPEH, mai 2019.
- *Déficit démocratique : un défi pour l'Europe !* Anaïs LUNEAU, avril 2019.
- *L'Europe sociale : un enjeu de responsabilité collective !* Anaïs LUNEAU, février 2019.
- *Budget européen 2021 - 2027 : à la hauteur de l'Europe de demain ?* Marie SCHULLER, janvier 2019.
- *Genre et espaces publics : Des villes pour toutes et tous*, Pauline BAUMANN, janvier 2019.
- *Travailleurs détachés : regard critique sur la révision de la directive européenne*. Eugénie DELZENNE, sept. 2018.
- *Détachement des conducteurs : en route vers l'Europe sociale ?* Eugénie DELZENNE, septembre 2018.
- *Compensation carbone, fausse bonne idée ?*, Adrien MERONO, septembre 2018.
- *L'intersectionnalité des discriminations en Europe*, Öykü AYTAÇOĞLU, juin 2018.
- *Genre et santé au travail : les femmes face aux inégalités*, Joséphine BERTRAND, juin 2018.
- *Les valeurs européennes à l'épreuve du national-populisme*, Damien GENICOT, juin 2018.
- *L'intégration des migrants par le travail*, Romuald COCAGNE, mai 2018.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

